Agence de Développement Local Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre
Convention de partenariat

Attendu que les communes de Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre mettent en place un partenariat depuis 2014 pour le fonctionnement d'une Agence de Développement Local ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local ;

Vu le montant de 91.000€ de subventions versées annuellement par la Région wallonne en vue de couvrir partiellement les frais de fonctionnement et du personnel engagé (un agent de niveau A et un agent de niveau B);

Vu que le dossier de demande d'agrément a été transmis à la Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche en date du 23 décembre 2022 et a reçu l'agrément de la Région wallonne pour la période 2023-2029;

Les communes de Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre ont décidé, les xx, xx, xx décembre 2025 (voir délibérations ci-jointes), de marquer leur accord sur la continuité de la structure Agence de Développement Local malgré le retrait de la commune de Léglise.

Selon le décret, la participation financière des communes au fonctionnement de l'ADL doit représenter 30% au moins de la subvention régionale. Les communes partenaires apporteront leur contribution de la manière suivante : Vaux-sur-Sûre (40%), Fauvillers (30%) et Martelange (30%).

Les communes mettront un bureau à disposition de l'ADL au sein des administrations communales. Le matériel de bureau et les différentes fournitures seront également fournis par les communes.

Les agents seront répartis au sein des administrations communales afin de couvrir le territoire de manière efficace.

Les objectifs et missions portés par l'ADL sont principalement transcommunaux.

La Coordinatrice et l'Organe d'Administration (composé de 2 représentants de chaque commune) veilleront à ce que les objectifs poursuivis soient atteints dans les délais indiqués dans le plan d'actions.

Fait à Vaux-sur-Sûre, le …

Les Directeurs Généraux	Les Bourgmestres
G. GIOT	G. CHETTER

L. GEORGES

T. KENLER

T. KENLER

Y. BESSELING